

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.- pour la rénovation du complexe de bâtiments situé à l'Avenue des Sports 5 ainsi que la réponse à la motion du 1^{er} septembre 2005 de M. le Conseiller communal Vassilis Venizelos demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre culturel et alternatif à Yverdon

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans un contexte où la ville d'Yverdon-les-Bains se développe et cherche à attirer entreprises et habitants, le projet relatif à la rénovation du complexe de bâtiments situé à l'Avenue des Sports 5 (ci-après : le projet « Sports 5 ») se révèle particulièrement innovant. Marier activités culturelles et sportives dans un même complexe constitue une démarche originale, bien dans l'esprit de notre époque qui aime additionner les compétences, les comportements et les envies. Ceci permettra de valoriser la qualité de vie à Yverdon-les-Bains. Les nouvelles générations sont plus attentives au cadre de vie, aux loisirs et aux opportunités de rencontre. Le sport et la culture ont en commun de créer du lien entre les individus et de favoriser l'épanouissement de leur personnalité. Ces deux domaines favorisent l'intégration sociale et l'identification à la communauté. Le projet « Sports 5 » fédère toutes les générations et tous les milieux.

Le projet « Sports 5 » recèle un gros potentiel en termes d'image, pour assurer le rayonnement de la Ville. Il sera l'emblème des ambitions d'Yverdon-les-Bains comme acteur culturel innovant et comme cité soucieuse du bien-être de ses habitants.

Le préavis PR17.02PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la rénovation et l'agrandissement du stade a été accepté par le Conseil communal le 1^{er} juin 2017. Il proposait le financement des travaux de rénovation et d'agrandissement du stade au moyen d'un partenariat public-privé (PPP). Ce partenariat impliquait la constitution d'un droit de superficie érigé en droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle supportant le complexe de bâtiments sis à l'Avenue des Sports 5, permettant ainsi à un promoteur privé de construire et exploiter des locaux d'hébergement sur ce site jouxtant les installations du stade. Le montant revenant à la Ville à titre de rente du droit de superficie concédé au promoteur devait être ensuite réinvesti dans le projet du stade.

Une fois l'étude relative aux travaux de rénovation et d'agrandissement du stade lancée, un projet a été élaboré début octobre 2017 par le bureau Gilliéron, mandaté à cet effet. Le devis correspondant dépassait largement les prévisions financières initiales. En outre, les possibilités de valorisation du droit de superficie érigé en DDP sur la parcelle sise à l'Avenue des Sports 5 se sont également avérées inférieures à celles envisagées. Le financement du projet de rénovation et d'agrandissement du stade s'en trouvait dès lors compromis.

Pour éviter de devoir réduire le programme architectural prévu, celui-ci étant nécessaire aux divers utilisateurs, une solution alternative de financement concernant d'une part le projet de rénovation et d'agrandissement du stade et d'autre part le projet « Sports 5 » a été approuvée par la Municipalité en date du 11 avril 2018.

De manière à pouvoir poursuivre les démarches de rénovation du complexe de bâtiments sis à l'Avenue des Sports 5, la Municipalité sollicite ainsi un crédit d'étude de CHF 500'000.- Certaines décisions importantes concernant le partenariat public-privé (PPP), en particulier le choix du partenaire privé (PP) ainsi que la définition du mode de copropriété doivent également être validées par le Conseil communal à cette occasion, afin de pouvoir assurer la poursuite des études en collaboration avec le partenaire privé.

2. Développement des enjeux

De manière à bien comprendre les enjeux économiques relatifs au projet « Sports 5 », un rapide point de la situation en lien avec le préavis PR17.02PR est nécessaire. Divers montages financiers ont été envisagés tant pour le projet de rénovation et d'agrandissement du stade que pour le projet « Sports 5 ».

Ainsi, au vu des difficultés de financement du projet de rénovation et d'agrandissement du stade, Monsieur Mario Di Pietrantonio, Président d'Yverdon Sports SA, en collaboration avec la Ville, a proposé des solutions alternatives de financement en PPP, par le biais des sociétés Sorimont SA et DP Construction SA dont il est l'administrateur, permettant de débloquer la situation sans péjorer les finances publiques.

Il en résulte que les deux dossiers sont devenus indépendants l'un de l'autre, leur financement étant dissocié, avec un montage différent. En effet, les montants résultant de la valorisation par le partenariat public-privé pour le projet « Sports 5 » sont réinvestis sur le même site, alors que le partenaire pressenti pour le projet de stade investit également directement dans ce projet (ce point est développé dans le préavis concernant une demande de crédit investissement de CHF 7'800'000.- pour la rénovation du Stade municipal (PR 19.03PR).

Si ces deux dossiers sont maintenant indépendants l'un de l'autre, ils comportent toutefois des enjeux économiques étroitement liés, le partenaire privé pressenti étant le même pour les deux projets. C'est également pour cette raison que les deux préavis sont soumis en même temps au Conseil communal, afin de lui permettre de cerner les enjeux avec une approche globale.

2.1 Projet « Sports 5 » : étude de faisabilité et principe de financement

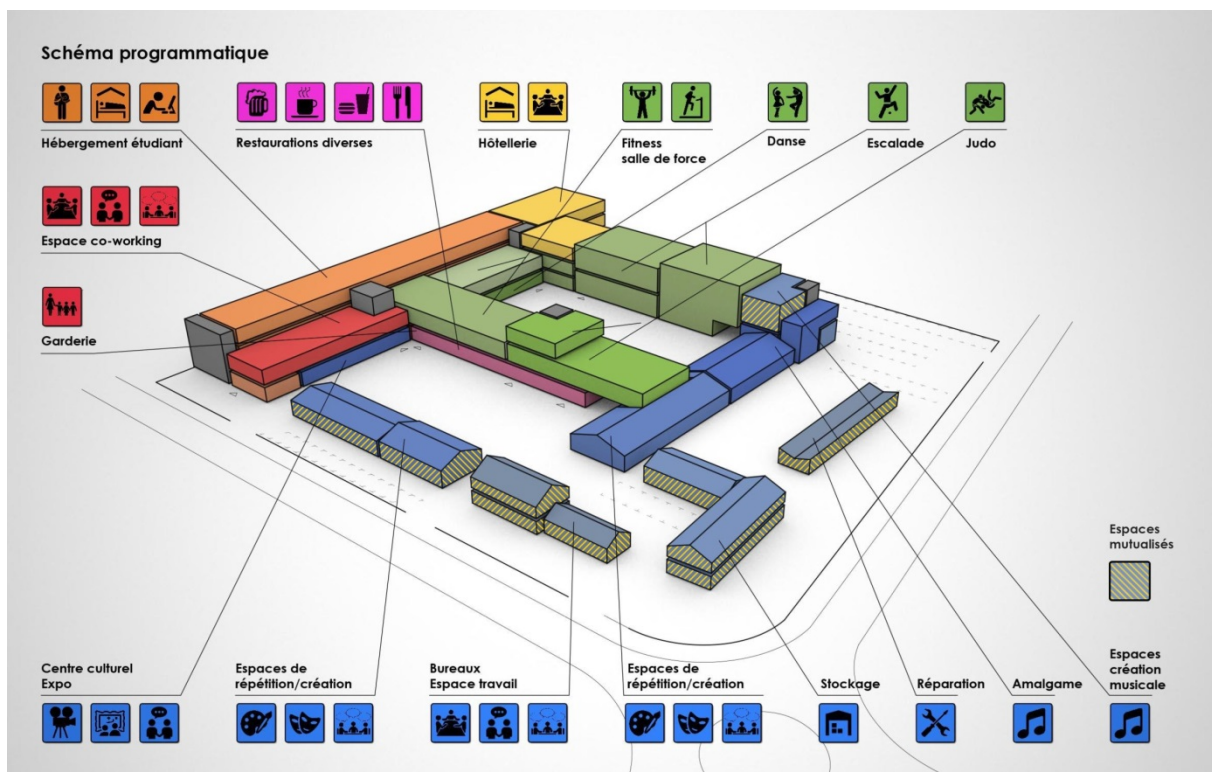
Dans un premier temps (cf. préavis PR17.02PR), seule la construction d'un bâtiment dévolu à l'hébergement hôtelier et étudiant financé par le PP, et le maintien plus ou moins en l'état des autres parties de bâtiments étaient prévus, moyennant quelques investissements de la part de la Ville. Un plan de quartier était envisagé dans un deuxième temps, afin de développer ultérieurement cette zone.

Pour les raisons financières explicitées ci-dessus, considérant que la Ville n'a pas à elle seule les moyens de ses ambitions et suite à l'intérêt marqué du partenaire privé d'investir également dans le programme culturel et sportif, il est proposé d'étendre le partenariat public-privé à des surfaces additionnelles, afin de permettre un développement immédiat et complet du site. Un programme culturel et sportif a dès lors été défini par un groupe de travail composé de représentants des services concernés (Culture, Sports, Bâtiments), du partenaire privé ainsi que d'une délégation de la Municipalité.

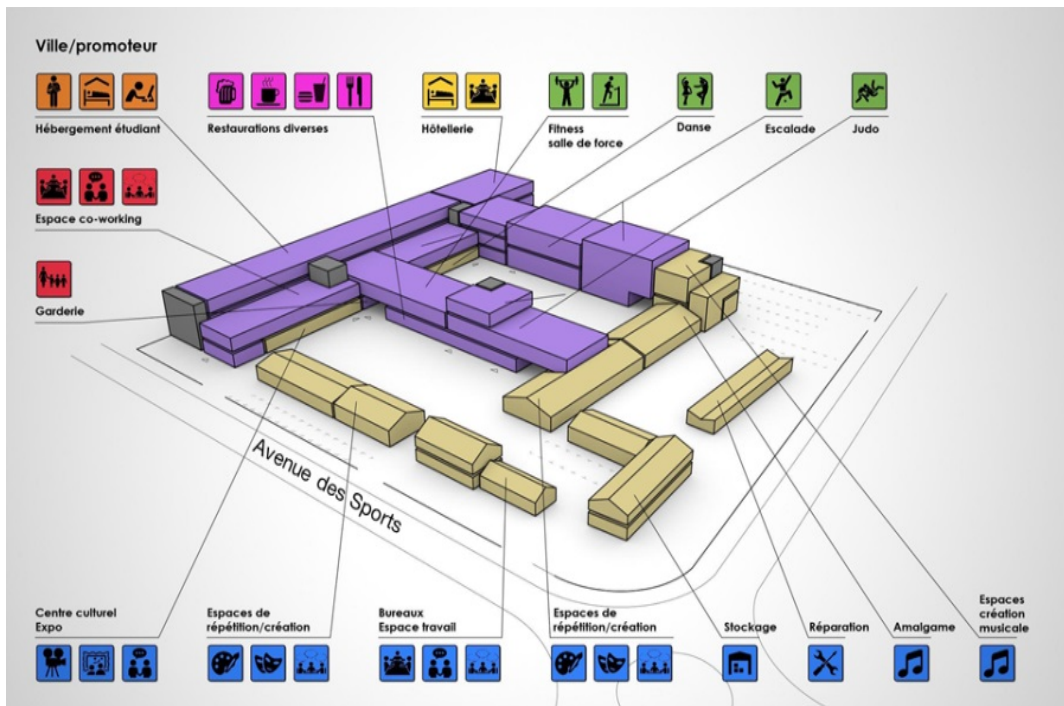
Le site est conçu pour accueillir des résidences de travail mutualisées pour les artistes et les sportifs, incluant des ateliers, bureaux, salles de répétition, de force, de co-working, des espaces d'escalade et de judo, mais également des espaces publics de restauration, de divertissement, de concerts et soirées dansantes, dans l'esprit de dynamiser et densifier l'activité sportive, culturelle amateur et professionnelle ainsi que la vie nocturne yverdonnoise.

Le bureau d'architecte Gilliéron s'est vu confier en 2018 un mandat de CHF 15'000.-, avec pour mission de synthétiser l'ensemble du programme envisagé sous forme d'un avant-projet global, débouchant sur l'étude de faisabilité présentée ci-après. Une étude financière complète a également été effectuée avec le partenaire privé, confirmant la pertinence du projet. Ce programme doit encore être affiné si le Conseil adopte le présent préavis.

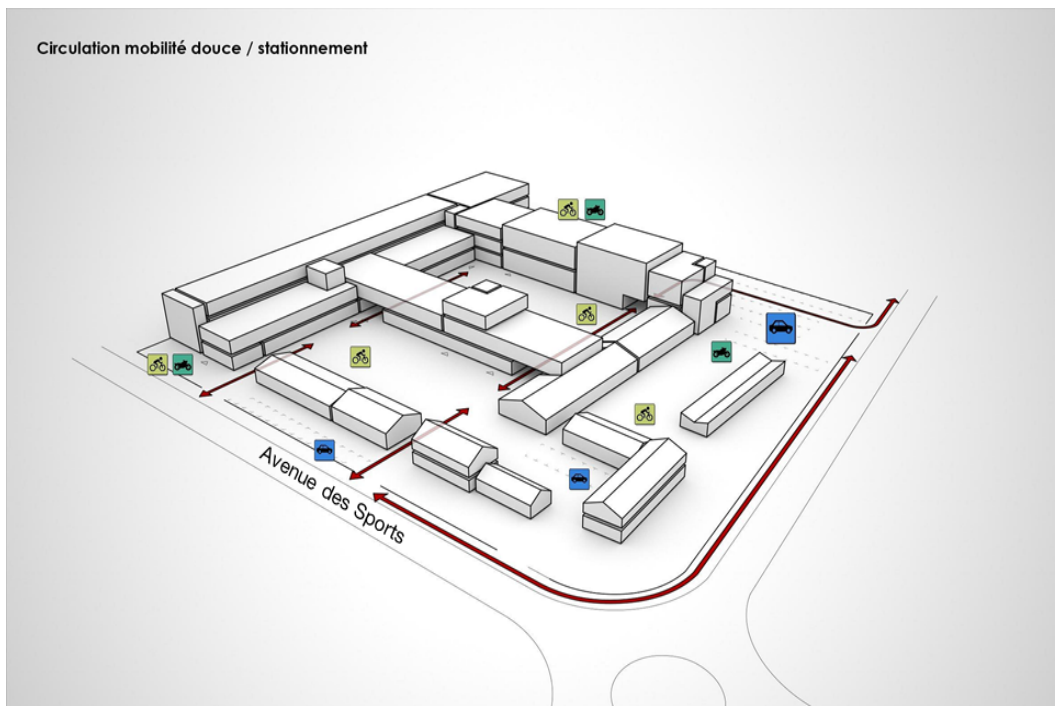
Voici une vue schématique du programme résultant de l'étude de faisabilité :



La répartition proposée des surfaces PPP (violet) et Ville (beige) est la suivante :



Les circulations, mobilité douce et stationnement :



Les plans plus détaillés de l'avant-projet sont annexés en PDF.

Dans le programme défini, la Ville a prévu (en beige schéma 2) :

- un espace danse (existant)
- une salle de concert Amalgame (existant)
- un espace pour des ateliers créatifs (existant)
- des petits espaces pour création musicale (à aménager)
- un espace de répétition théâtrale ou scénique (à aménager)
- un espace d'exposition et d'activités culturelles diverses (à aménager)
- des dépôts pour sociétés (existants).

L'ensemble de ces espaces sera mutualisé entre les différents utilisateurs du site, pour des activités sportives et culturelles.

Le coût des travaux à charge de la Ville est estimé à environ CHF 5,5 millions.

Dans le programme défini, le partenaire privé a pour sa part prévu (en violet schéma 2) :

- 78 logements pour étudiants (intérêt confirmé)
- 40 chambres d'hôtel (intérêt confirmé)
- une brasserie-restaurant-salle de jeux (intérêt confirmé)
- un espace escalade et vestiaires (intérêt confirmé)
- un espace pour un centre national de judo et vestiaires (intérêt confirmé)
- un espace force-crossfit et vestiaires (intérêt confirmé)
- des salles de théorie mutualisées (intérêt confirmé)
- un espace de co-working et une garderie (intérêt confirmé).

Le coût des travaux à charge du partenaire privé est estimé à environ CHF 26,2 millions.

Une étude financière globale a été effectuée, tenant compte des rendements locatifs et des coûts des travaux estimés sur l'ensemble du site de « Sports 5 » et validée par un bureau d'experts immobiliers indépendant. Il est prévu de réaliser l'opération sous la forme d'une propriété par étages (PPE), ce qui correspond, en langage courant, à la vente d'une partie du terrain au prorata des lots de PPE. La valeur des lots de PPE attribués au partenaire privé, en fonction des surfaces prévues pour celui-ci, a ainsi pu être évaluée à CHF 3,5 millions, montant accepté par le partenaire.

Une variante consistant à mettre à disposition le terrain sous forme d'un droit de superficie érigé en DDP (droit distinct et permanent), correspondant en langage courant à une location partielle du terrain sur le long terme) a été étudiée, mais le partenaire privé n'y a pas donné suite. De son point de vue, il s'avérerait compliqué de trouver le financement pour cette typologie de construction et d'affectation en DDP, cette formule impliquant une immobilisation importante de fonds propres dans la parcelle de base, diminuant ainsi la valeur du droit de superficie constitué sur celle-ci et, par voie de conséquence, les possibilités de financement.

En effet, s'agissant d'un DDP, l'article 779 du Code civil suisse (CCS) dispose que le propriétaire (superficiant) peut établir en faveur d'un tiers (superficiaire) une servitude lui conférant le droit d'avoir ou de faire des constructions soit sur le fonds grevé, soit au-dessous. Si cette servitude est constituée pour une durée d'au moins 30 ans, elle peut être érigée en droit distinct et permanent (DDP) et être immatriculée en tant que telle comme immeuble au registre foncier. A ce titre, elle peut alors être elle-même grevée de servitudes ou de gages immobiliers. Le droit de superficie constitué sur la parcelle de base le greève à titre de servitude personnelle pour la durée convenue et permet au superficiaire de disposer de la pleine propriété des constructions qui y sont érigées, en dérogation au principe de l'accession prévu dans le Code civil.

Le propriétaire de la parcelle de base (superficiel) reste toutefois nu-propriétaire du bien-fonds. A l'échéance du droit de superficie, la propriété des constructions érigées sur la parcelle revient au superficiel, moyennant le cas échéant une indemnité, en fonction des clauses convenues.

En revanche, dans le cas d'une PPE, l'acquéreur d'un lot est plein propriétaire de celui-ci et ne court pas le risque que la construction retourne, à terme, au propriétaire de la parcelle de base. Dans la mesure où il conserve pour sa part des lots de PPE, ce dernier peut cependant influencer les décisions portant sur de futures transformations de l'ensemble des bâtiments et du terrain, puisque celles-ci doivent être prises par l'assemblée des copropriétaires, selon les règles applicables à la propriété par étages (art. 712 g CCS, renvoyant aux articles 647-647e CCS).

Considérant que la Ville pourrait ainsi garder un droit de regard suffisant sur le devenir de l'ensemble du site, c'est la variante que la Municipalité a retenue, afin de garantir la viabilité économique du projet, conformément aux explications qui précèdent.

2.2 Principe du financement global

Le plan des investissements 2017-2026 (cf. Communication au Conseil communal CO 17.02, du 18 mai 2017), prévoyait, pour le projet « Sports 5 » l'investissement de CHF 1 million entre 2017 et 2018 pour des travaux d'entretien (ligne 3104), ainsi que de CHF 2 millions entre 2018 et 2019 pour des aménagements (ligne 3126), soit un montant de CHF 3 millions au total.

Au vu de l'évolution du projet, le plan des investissements 2018-2027 (cf. Communication au Conseil communal CO 18.04, du 5 juillet 2018) prévoit désormais, pour le projet « Sports 5 », un montant de CHF 2 millions (ligne 3626). En effet, ce montant, additionné du montant attendu de la valorisation, à hauteur de CHF 3,5 millions, des lots des PPE attribués au partenaire privé, permettra de couvrir les frais d'aménagement à charge de la Ville du projet « Sports 5 », estimés à CHF 5,5 millions (voir supra ch. 2.1).

La différence de CHF 1 million par rapport au montant prévu à cet effet au Plan des investissements 2017-2026 a été réaffectée à la rénovation du stade, pour un montant total de CHF 6'800'000.- (ligne 3602.2 du Plan des investissements 2018-2027). Un montant additionnel de CHF 1'000'000.- sera au demeurant prévu en compensation d'autres projets dans le nouveau plan des investissements 2019-2028 (voir sur ce point le préavis PR19.03PR concernant une demande de crédit investissement de CHF 7'800'000.- pour la rénovation du Stade municipal).

Ainsi, le mode de financement du projet « Sports 5 » selon le plan des investissements 2018-2027 est maintenant le suivant :

Participation brute de la Ville à la construction :	5'500'000.-
Participation du promoteur privé	26'200'000.-
Coût total estimé du projet	31'700'000.-
Participation brute de la Ville à la construction :	5'500'000.-
Acquisition des parts de PPE par le promoteur (en déduction) :	-3'500'000.-
Participation nette de la Ville avec la PPE :	2'000'000.-

Ce montant est inscrit à cet effet à la ligne n° 3626 - "Sports 5, projet sportif et culturel" au Plan des investissements 2018-2027.

Une convention finale de propriété par étage entre le promoteur et la Ville sera élaborée avec le concours d'un avocat et d'un géomètre, afin de régler tous les détails concernant la répartition des locaux, les quotes-parts ainsi que les droits d'usage (servitudes à inscrire au registre foncier).

Le crédit d'étude, correspondant à environ 10% de la valeur des travaux à charge de la Ville, permettra d'effectuer les diverses études, d'établir le projet définitif et la demande de permis de construire et de rédiger l'appel d'offres, afin de pouvoir se fonder sur un coût précis des travaux à effectuer lors de la demande de crédit d'investissement.

2.3 Charges annuelles du crédit d'étude

Les charges annuelles s'élèvent à CHF 104'000.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (1.60%/2 sur CHF 500'000.-), soit CHF 4'000.- et un amortissement de CHF 100'000.- sur 5 ans.

2.4 Planning

Année 2019	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Conseil communal, commission et séance												
Etude diverses (géotechnique, amiante, etc.)												
Etude de projet avec le partenaire												
Demande de permis de construire												
Appel d'offres et devis des travaux												
Année 2020	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Rapport à la Municipalité												
Préavis au Conseil communal (crédit invest.)												
Conseil communal, commission et séance												
Délai référendaire, adjudications												
Début des travaux, durée estimée à 18 mois												

2.5 Réponse à la motion du 1^{er} septembre 2005 de M. le Conseiller communal Vassilis Venizelos demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre culturel et alternatif à Yverdon

Au cours de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2005, M. le Conseiller communal Vassilis Venizelos a déposé une motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre culturel et alternatif à Yverdon. Cette motion a été transmise à la Municipalité.

Au vu des considérations émises dans le présent préavis, la Municipalité considère y avoir répondu.

2.6. Conclusion

En résumé, la Municipalité propose au Conseil communal de valider le principe du partenariat public-privé en propriété par étage (PPE) pour la rénovation complète du site de « Sports 5 », avec Monsieur Mario Di Pietrantonio, respectivement les sociétés Sorimont SA et DP Construction SA dont il est l'administrateur, selon le principe et les modalités décrits dans le présent préavis, et d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 500'000.- afin de lui permettre de finaliser l'étude pour les travaux de rénovation du site, en collaboration étroite avec le partenaire privé.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à réaliser l'étude nécessaire avec le partenaire privé en vue d'une demande de crédit d'investissement pour la valorisation de l'ensemble du site de l'Avenue des Sports 5.

Article 2: Un crédit d'étude de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.932800.19 "Etude pour la rénovation du site de Sports 5" et amortie en 5 ans.

Article 4: La réponse à la motion du 1^{er} septembre 2005 de Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre culturel et alternatif à Yverdon est acceptée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
		
J.-D. Carrard		F. Zürcher

Délégués de la Municipalité :

M. Jean-Daniel Carrard, syndic, en charge des Services des finances et des sports

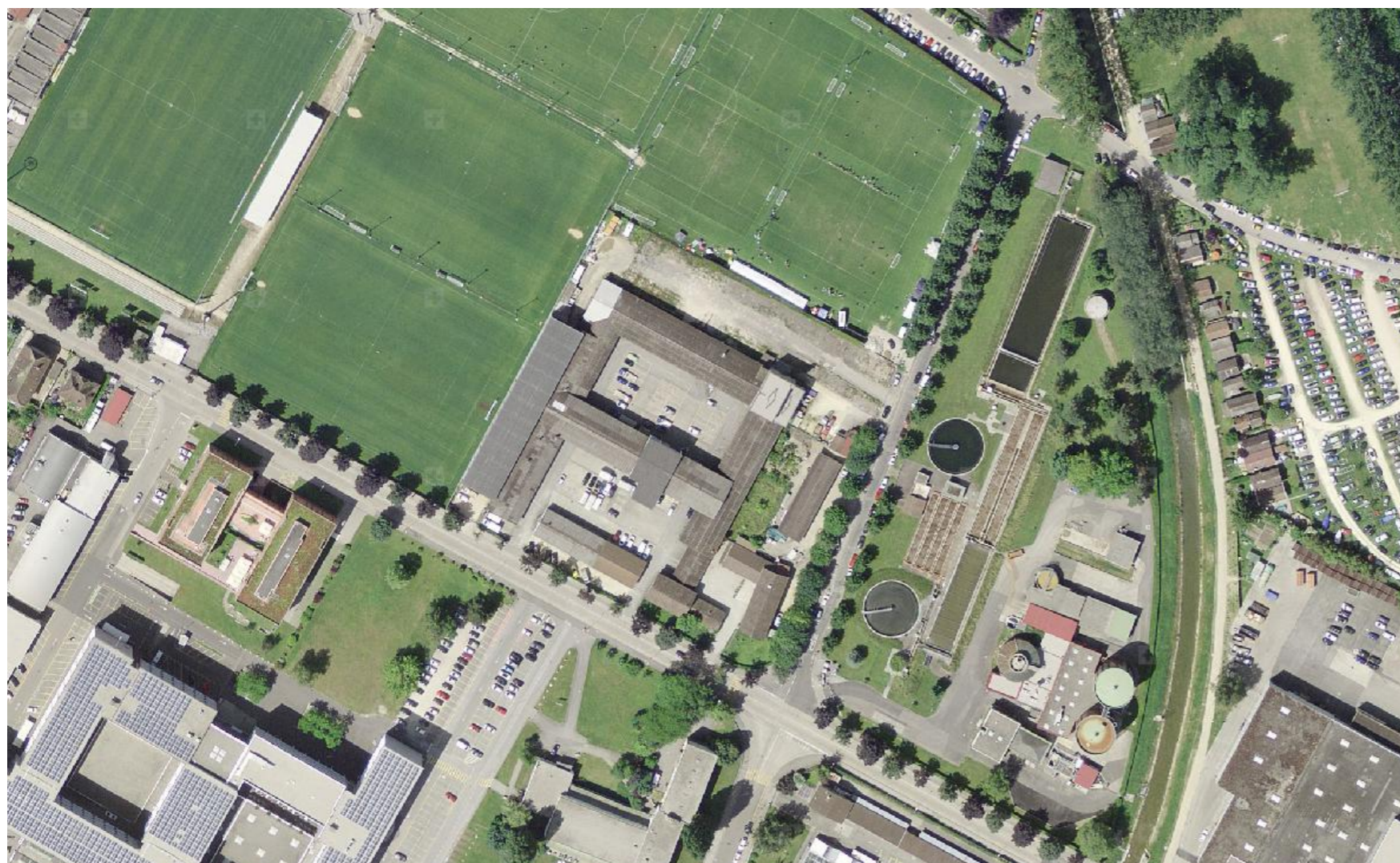
Mme Gloria Capt, municipale en charge du Service des bâtiments

Mme Carmen Tanner, municipale en charge du Service de la culture

Annexes :

(1) Dossier d'avant-projet

(2) Motion de Monsieur le Conseiller communal Vassilis Venizelos du 1^{er} septembre 2005 relative à la création d'un centre culturel et alternatif



Sports 5

Avenue des Sports 5, 1400 Yverdon-les-Bains

Etude de faisabilité
04.04.18

Philippe Gilliéron
Bureau d'architecture

Av. Haldimand 1, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 424 2 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch



Philippe Gilliéron
 Bureau d'architecture
 Avenue Haldimand 1
 1400 Yverdon-les-Bains
 Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
 E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5
 Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
 Parcelle n° 2352
 Etude de faisabilité

R00 Rez-de-chaussée.	Plan n° - -	Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.
ETUDE	Date 19.02.2018	
Echelle 1:500	Des. MaC	
Format A3		



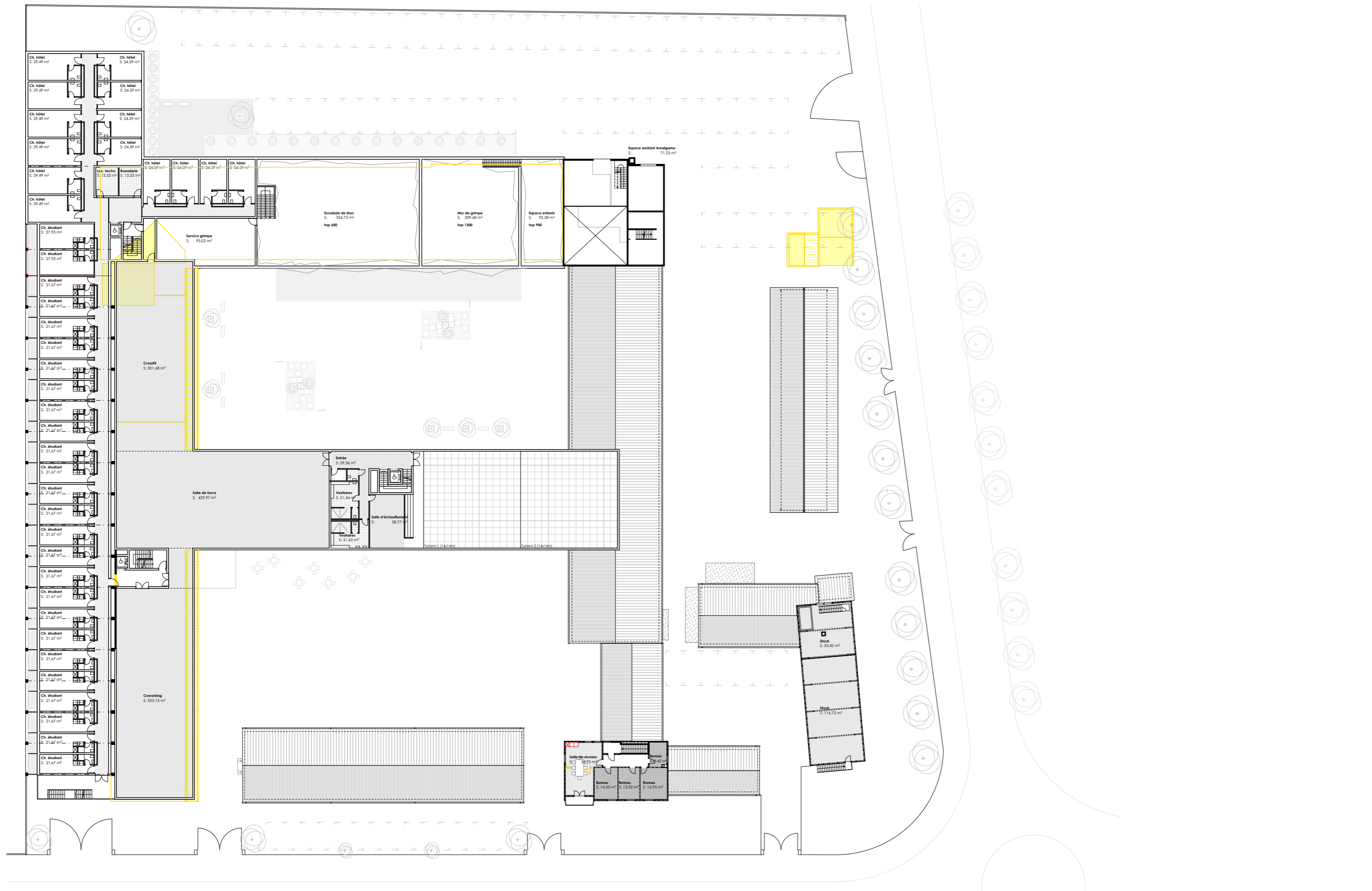
- Hôtellerie**
- Hébergement étudiant**
- Restaurant - brasserie**
- Sport**
- Culture**
- Espace coworking**

Philippe Gilliéron
 Bureau d'architecture
 Avenue Haldimand 1
 1400 Yverdon-les-Bains
 Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
 E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5
 Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
 Parcelle n° 2352
 Etude de faisabilité

R00 Rez-de-chaussée. Schéma.	
ETUDE	Plan n° - -
Echelle 1:500	Date 19.02.2018
Format A3	Dess. MaC

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.



Philippe Gilliéron

Bureau d'architecture
 Avenue Haldimand 1
 1400 Yverdon-les-Bains
 Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
 E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5

Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
 Parcelle n° 2352
 Etude de faisabilité

P01 | 1er étage.

ETUDE
 Echelle **1:500**
 Format A3

Plan n° - -
 Date **19.02.2018**
 Dess. **MaC**

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.



- Hôtellerie**
- Hébergement étudiant**
- Restaurant - brasserie**
- Sport**
- Culture**
- Espace coworking**

Philippe Gilliéron

Bureau d'architecture
Avenue Haldimand 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5

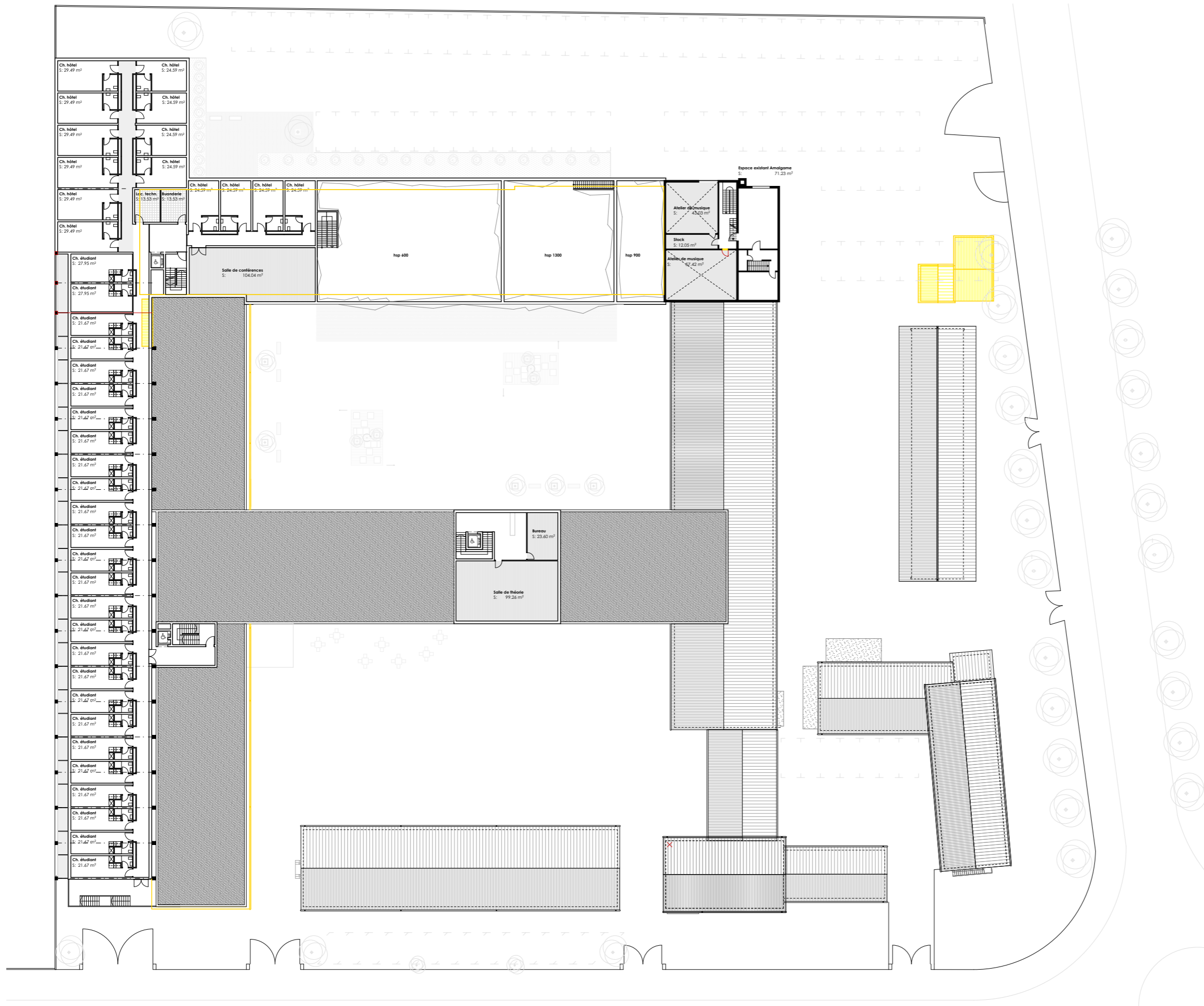
Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
Parcelle n° 2352
Etude de faisabilité

P01 | 1er étage. Schéma

ETUDE
Echelle **1:500**
Format **A3**

Plan n° - -
Date **19.02.2018**
Dess. **MaC**

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.



Philippe Gilliéron
 Bureau d'architecture
 Avenue Haldimand 1
 1400 Yverdon-les-Bains
 Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
 E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5
 Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
 Parcelle n° 2352
 Etude de faisabilité

P02 | 2e étage.

ETUDE	Plan n° - -	Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.
Echelle 1:500	Date 19.02.2018	
Format A3	Dess. MaC	



- Hôtellerie**
- Hébergement étudiant**
- Restaurant - brasserie**
- Sport**
- Culture**
- Espace coworking**

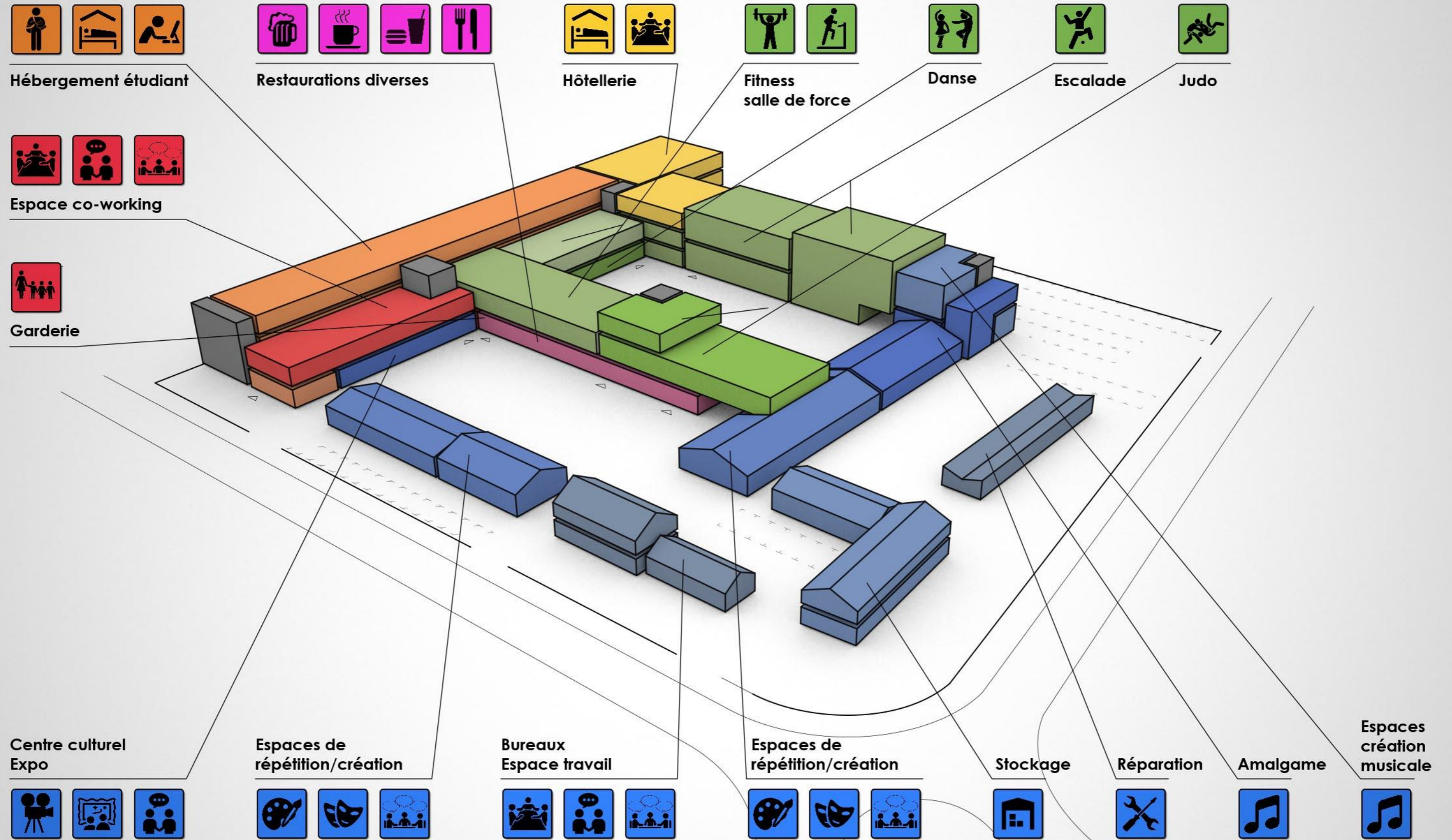
Philippe Gilliéron
 Bureau d'architecture
 Avenue Haldimand 1
 1400 Yverdon-les-Bains
 Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
 E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5
 Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
 Parcelle n° 2352
 Etude de faisabilité

P02 2e étage. Schéma	
ETUDE	Plan n° - -
Echelle 1:500	Date 19.02.2018
Format A3	Dess. MaC

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.

Schéma programmatique



Philippe Gilliéron

Bureau d'architecture
Avenue Haldimand 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5

Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
Parcelle n° 2352
Etude de faisabilité

S01 | Schéma programmatique

ETUDE

Echelle 2:1

Format A3

Plan n° - -

Date 19.02.2018

Dess. MaC

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.

Ville/promoteur



Hébergement étudiant



Restaurations diverses



Hôtellerie



Fitness
salle de force



Danse



Escalade



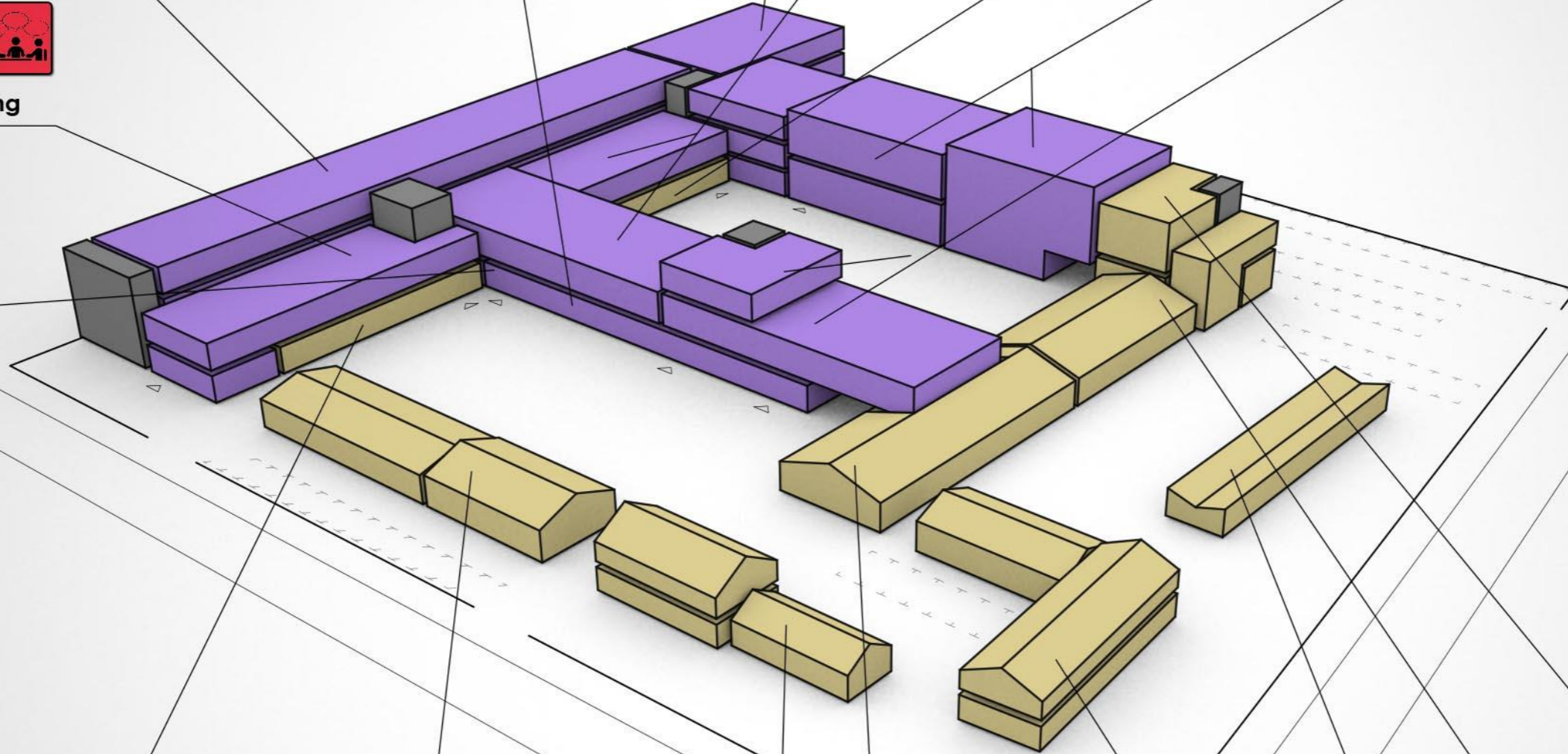
Judo



Espace co-working



Garderie



Centre culturel
Expo



Espaces de
répétition/création



Bureaux
Espace travail



Espaces de
répétition/création



Stockage



Réparation



Amalgame



Espaces
création
musicale



Philippe Gilliéron

Bureau d'architecture
Avenue Haldimand 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5

Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
Parcelle n° 2352
Etude de faisabilité

S02 | Schéma répartition

ETUDE

Echelle 2:1

Format A3

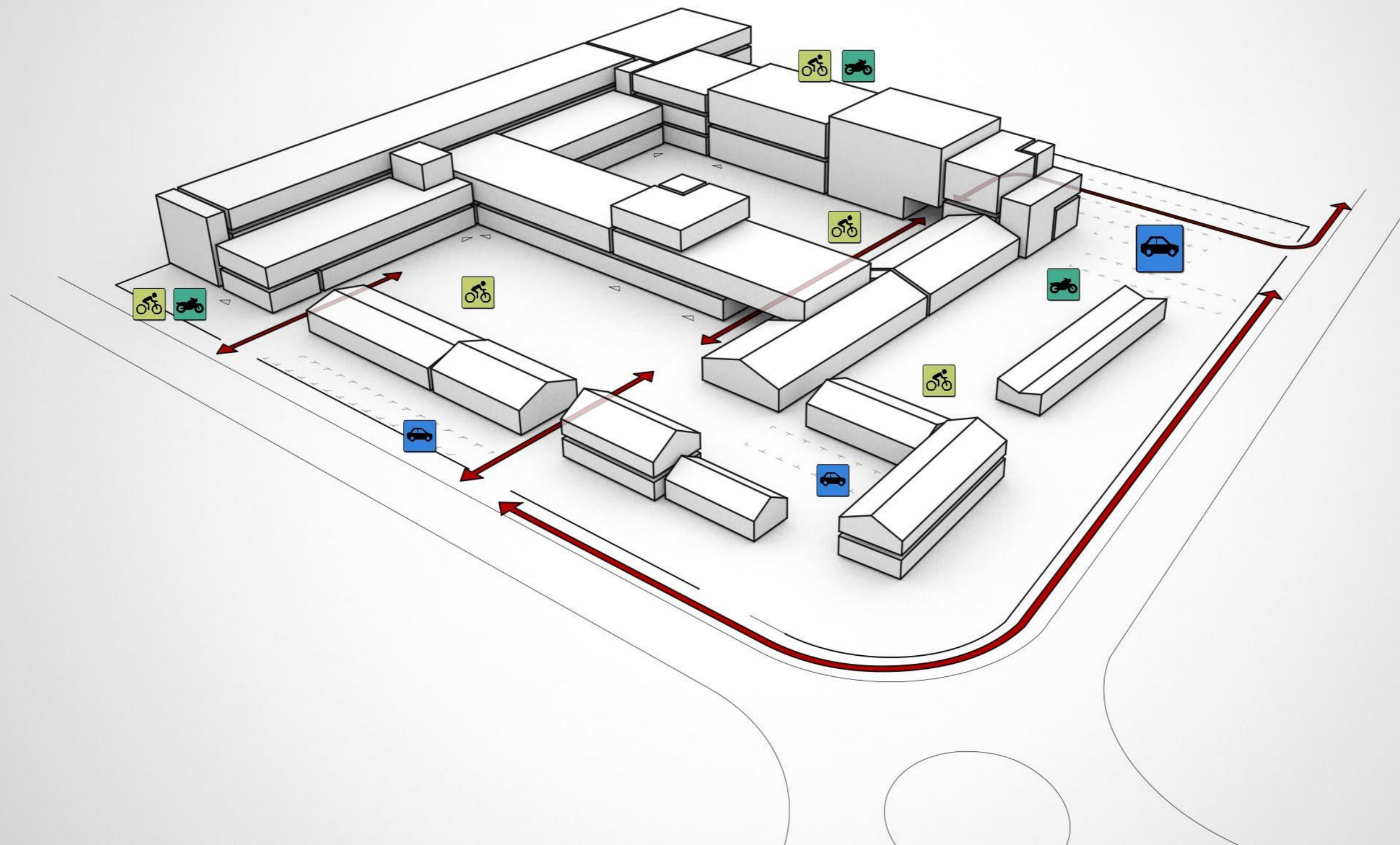
Plan n° - -

Date 19.02.2018

Dess. MaC

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.

Circulation mobilité douce / stationnement



Philippe Gilliéron

Bureau d'architecture
Avenue Haldimand 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5

Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
Parcelle n° 2352
Etude de faisabilité

S03 | Schéma circulation

ETUDE

Plan n° - -

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.

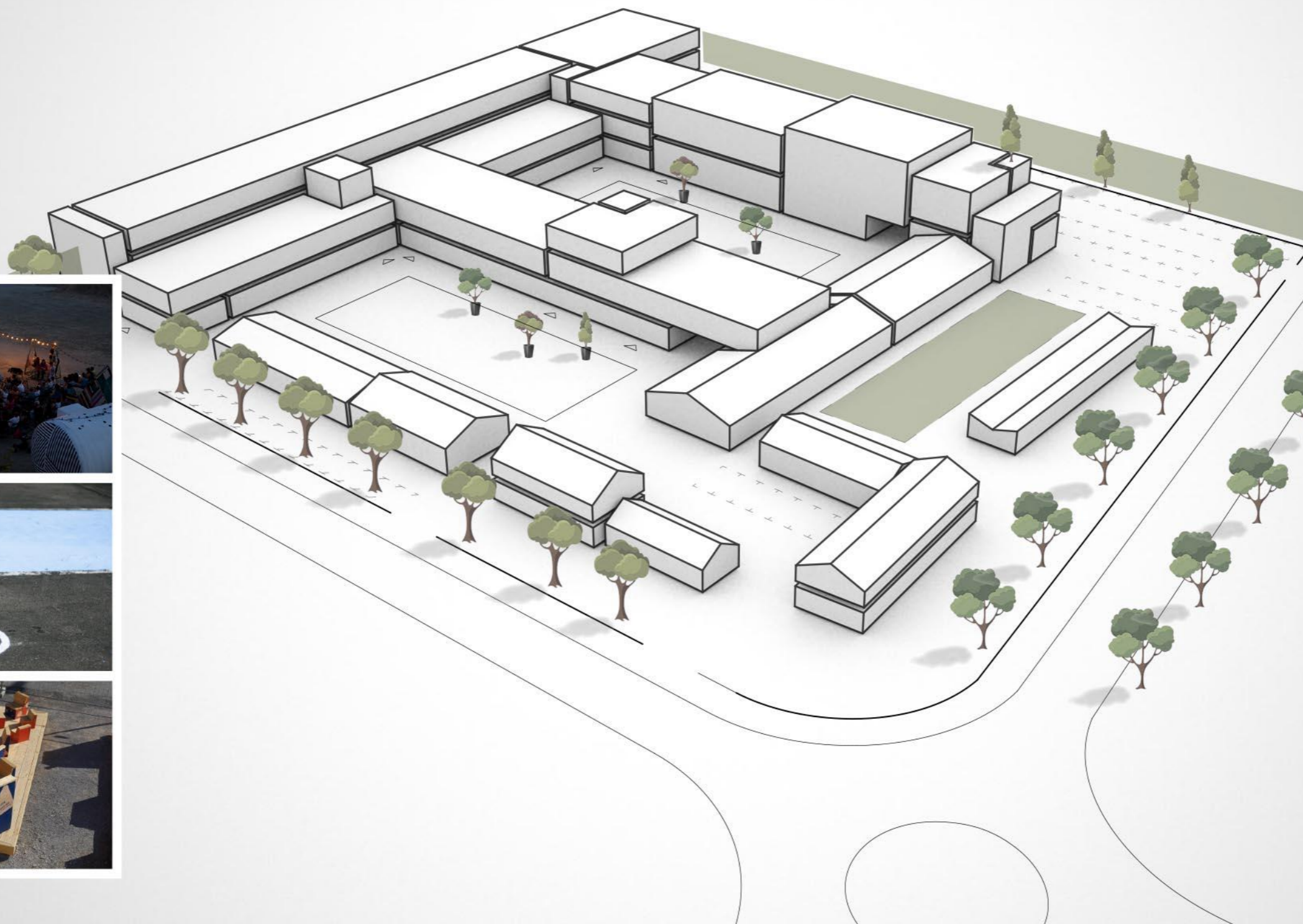
Echelle 2:1

Date 19.02.2018

Format A3

Dess. MaC

Images de références extérieures



Philippe Gilliéron

Bureau d'architecture
Avenue Haldimand 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Sports 5

Avenue des Sports 5 Yverdon-les-Bains 1400
Parcelle n° 2352
Etude de faisabilité

S04 | Schéma places

ETUDE

Echelle 2:1

Format A3

Plan n° - -

Date 19.02.2018

Dess. MaC

Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés aptes à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux avant exécution.

Motion de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Création d'un centre alternatif)

Monsieur le Municipal TREYVAUD, puisque vous n'avez pas le pouvoir de déposer une motion, je me permets de le faire à votre place !

Je vous propose donc la motion suivante, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de soutenir la création d'un centre culturel et alternatif à Yverdon.